

INFORMATIONS AUX HABITANTS



1. PLAN VIGIPIRATE AUX ECOLES - MESURES DE SECURITE - ARRETE N° 25/2016.

L'arrêté n° 25/2016 du 16 décembre 2016 précise les modalités mises en œuvre dans le cadre des mesures vigipirate renforcée pour le stationnement des véhicules à la dépose et la récupération des élèves ainsi que pour l'interdiction de regroupement de personnes dans une zone définie entre les immeubles du 16 au 20, rue du Général Eblé et au droit des écoles et de la cour d'école et de l'aire de jeux jusqu'au mur d'enceinte du cimetière. Chaque parent a été destinataire d'une copie du dit arrêté.

2. DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE SUR NOTRE COMMUNE.

Le phasage prévu pour le déploiement de la fibre optique est le suivant : avant-projet en cours puis début des travaux en mars - avril 2017. Une utilisation de la fibre optique sera possible pour fin 2017 sur toute la localité.

3. SOLUTIONS DU SYDEME POUR LA DISTRIBUTION EN SACS MULTIFLX.

Le SYDEME propose plusieurs solutions aux habitants de son territoire pour leur faciliter la récupération de leur dotation semestrielle en sacs multiflux :

- Mobilité pour les permanences: L'ensemble des habitants du territoire du SYDEME a la possibilité de se rendre à **toute permanence** tenue par les ambassadeurs du tri du SYDEME au sein des communes du territoire en présentant simplement leur Sydem'pass.
- Sydem'pass confié à un tiers: Si un usager n'a pas la possibilité de se rendre à la permanence de sa commune ou s'il a manqué sa permanence, il a la possibilité de remettre sa carte Sydem'pass à une tierce personne afin qu'elle récupère sa dotation de sacs à sa place.
- Agenda en ligne: Pour connaître les lieux, date set horaires des permanences multiflux, il suffit de se rendre sur l'agenda en ligne du SYDEME : www.sydeme.fr, taper le nom de la commune souhaitée et/ou sélectionner l'intercommunalité concernée, la période et lancer la recherche.
- Alerte email: Une solution simple pour être sûr de ne pas manquer la permanence de sa commune : s'abonner par le biais du site internet, au module Alerte email. Ainsi une notification informant des dates, horaires et lieux de permanence est envoyée à l'adresse email enregistrée 8 jours avant et la veille de l'évènement.

4. RECOURS GRACIEUX CONTRE LA DECISION DE NON RECONNAISSANCE DE CATASTROPHE NATURELLE.

Le conseil municipal a sollicité un recours gracieux auprès du Ministre de l'Intérieur suite à la non reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle «sécheresse 2015». En cas de refus, une action collective sera enclenchée au Tribunal administratif de Strasbourg. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé des suites.

5. RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSECURITE POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE.

A la suite de la découverte de plusieurs cas d'influenza aviaire hautement pathogène H5N8 dans des élevages du Sud-ouest de la France et de cas dans la faune sauvage dans le Pas-de-Calais, le niveau de risque vis-à-vis de la maladie à un niveau élevé sur l'ensemble du territoire national. Cette évolution du niveau de risque impose la mise en place de mesures de biosécurité renforcées notamment dans l'ensemble des élevages non-commerciaux de volaille (basses-cours) du territoire national. Ce renforcement des mesures de biosécurité impose pour ces élevages **la mise en confinement des élevages non commerciaux ou la pose de filets** permettant d'empêcher tout contact entre les volailles et les oiseaux sauvages. Un document spécifique est affiché dans le tableau extérieur de la mairie.

6. ARRETE PREFECTORAL D'INTERDICTION D'UTILISATION DE PETARDS SUR LA VOIE PUBLIQUE.

Toute acquisition, cession, transport, vente ou utilisation **d'artifices de divertissement et d'articles pyrotechniques qu'elle qu'en soit la catégorie est interdit du 19 décembre 2016 au 08 janvier 2017** sur la voie publique ou en direction de la voie publique et dans les autres lieux de grands rassemblements, notamment les enceintes sportives. L'interdiction préfectorale ne vaut cependant pas pour les catégories **C1 et K1**.

St-Jean Rohrbach, le 19 décembre 2016.

Le maire Cyril FETIQUE

L'ensemble des conseillers municipaux, les adjoints, les employés de la collectivité vous souhaitent d'ores et déjà de bonnes fêtes de fin d'année et vous présentent leurs meilleurs Vœux de Bonheur et de Santé pour la nouvelle année.